Exercer son droit de modification d'assurance emprunteur

Vous souhaitez souscrire un contrat d'assurance autre que celui qui vous a été proposé par Société Générale Private Banking ou changer d'assurance ?

Vous pouvez souscrire une assurance auprès de l'assureur de votre choix et la proposer en garantie au prêteur. Dès lors qu'elle présente un niveau de garanties équivalent au contrat d'assurance qu'il vous a proposé ou à celui en cours, le prêteur ne pourra pas la refuser.

Il existe deux cas où cette situation est possible :

- lors de l'octroi du prêt,
- en cours de prêt, en résiliant le contrat d'assurance en cours à tout moment et en y substituant un contrat d'assurance souscrit auprès de l'assureur de votre choix.

Vous pouvez nous faire parvenir une demande de substitution d'assurance :

- Par courriel **auprès de votre Banquier Privé**
- Par courrier classique ou recommandé **auprès de votre Banquier Privé**

Afin de nous permettre de traiter votre demande, vous devez nous transmettre les documents suivants :

- Une proposition tarifaire avec le détail des garanties souscrites, la quotité assurée, le montant assuré, les dates d'effet et de cessation des garanties.
- Ou le nouveau contrat d'assurance composé des conditions générales (ou notice d'information) et particulières (ou un certificat d'adhésion).
- Ou tout autre document émanant de l'assureur et pouvant servir à l'analyse d'équivalence.

Bien entendu, Société Générale Private Banking devra être désignée bénéficiaire des prestations en cas de sinistre.

Sous réserve que vous ayez fourni les documents mentionnés ci-dessus, Société Générale Private Banking vous notifiera son acceptation ou son refus dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la réception de votre demande. En cas d'acceptation, un avenant à l'offre de prêt vous sera remis, matérialisant la substitution d'assurance emprunteur. Afin de finaliser votre demande, la transmission du nouveau certificat individuel d'adhésion sera nécessaire.

Bien évidemment, votre Banquier Privé pourra peut-être vous proposer une solution alternative à la délégation, n'hésitez pas à le contacter.